

BELGIQUE - BELGIË		
P.P.		
BUREAU DE DÉPÔT		
5000 NAMUR 1		
P.P.	7	583

P 401154

# Université de Paix asbl

De la prévention à la gestion positive des conflits



Septembre - Octobre - Novembre 2013

N° 124  
**TRIMESTRIEL**

# Sommaire

## > ÉDITORIAL

- 3 De participante à administratrice... Un témoignage  
par Claire GILLES

## > AGIR

- 4 Gérer les conflits dans les écoles : de la pratique à la politique  
par Christelle LACOUR
- 6 Ne cessez pas d'être gentils, soyez forts !  
Vivre la paix au quotidien avec l'AïkiCom  
par Christian VANHENTEN

## > VIVRE ENSEMBLE

- 8 Règlement, sanctions éducatives, conseil de discipline  
par Cathy VAN DORSLAER

## > CAUSERIE

- 17 Entretien avec Mireille Jacquet  
par Christine CUVELIER

## > NOUVELLES

19

## > ACTIVITÉS DE CET ÉTÉ...

20

## > AGENDA

22

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs respectifs  
Publié avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



# Éditorial

## DE PARTICIPANTE À ADMINISTRATRICE... UN TÉMOIGNAGE

Enseignante de formation, conteuse et musicienne, j'ai découvert l'Université de Paix en 2007 en m'inscrivant au Certificat en gestion positive des conflits interpersonnels.

Par ce biais, j'ai surtout appris à démystifier les notions de *conflit* et de *pouvoir* et à les apprivoiser, passant d'un évitement total à une prise de conscience de leur présence dans la vie quotidienne et ce, via diverses mises en situation proposées lors des sessions.

Ce fut pour moi une opportunité de démarrer dans la vie professionnelle avec des outils de communication non-violente et de gestion positive des conflits. C'est une chance pour tous les jeunes qui participent à ces formations.

### *Un trésor à méditer ...*

La plupart des concepts abordés lors des week-ends de formation de ce Certificat rencontrent l'adhésion des participants. Ceci est un tout petit premier pas.

Par exemple, la communication non-violente, c'est un peu comme un mets délicieux. Il ne suffit pas de le regarder pour en déguster les saveurs. De même, il faut du temps pour digérer, assimiler et faire siennes l'ensemble des techniques découvertes durant ce cursus.

### *Partager, multiplier pour mieux digérer ...*

Peu après mes premières formations à l'Université de Paix, je suis partie pour un volontariat dans le domaine de l'Éducation Populaire en Amérique latine avec, en poche, une girafe en peluche et la version espagnole du livre *Graines de Médiateurs*. J'ai eu l'occasion d'y animer des ateliers à la prévention et à la gestion positive des conflits, entre autres, avec des enfants indigènes au Mexique, dans une classe de l'enseignement spécialisé et avec des religieuses au Brésil. Les outils proposés dans ce livre s'adaptent très facilement, selon les âges et les réalités liées à la vie quotidienne. De plus, le développement des habiletés sociales s'insère facilement dans les programmes de promotion des Droits de l'Homme et plus spécifiquement des Droits de l'Enfant.

De retour en Belgique, j'intègre des outils du guide pratique « *Graines de Médiateurs II* » dans les matières scolaires pour des classes primaires, principalement en français et lors de cours philosophiques. C'est une mine d'or pour les classes de français langue étrangère : une manière ludique d'associer l'apprentissage de la langue, la cohésion de groupe et l'estime de soi. La communication non-violente est un pari qui commence tôt et se développe petit à petit dans tous les domaines de la vie. Au quotidien, elle touche les relations avec les enfants, les parents, les collègues, la direction, les intervenants externes...

Depuis trois ans, je fais partie du Conseil d'administration de l'Université de Paix. C'est, pour moi, une manière de soutenir l'association mais surtout d'assurer un contact dynamique avec les formateurs et l'équipe administrative de cette institution. C'est à la fois une responsabilité importante et une occasion de découvrir l'envers du décor, de guider, de questionner les projets futurs et de garantir ses valeurs à travers les choix qu'elle pose.

Je vous souhaite... beaucoup de communication et d'échanges.



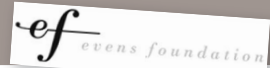
Claire Gilles,  
Administratrice à l'Université de Paix

# Agir

À l'occasion du séminaire international «*Gérer les conflits dans les écoles : de la pratique à la politique*» organisé par la Fondation Evens, conférences et exposés se sont succédés en présence d'experts, d'acteurs de terrains,... mêlant ainsi approches académiques et opérationnelles.

Ce séminaire, véritable lieu d'échange de points de vue et de partage d'expériences en éducation à la paix, a accueilli non seulement des universitaires, des chercheurs, des formateurs mais également des relais politiques belges comme européens.

## Gérer les conflits dans les écoles : de la pratique à la politique



En septembre 2011, la Fondation Evens a saisi l'occasion de la cérémonie de remise du Prix Éducation à la Paix (à l'Escola de Cultura de Pau à Barcelone) pour inviter à un séminaire d'échange de bonnes pratiques, les organisations nominées pour le prix.

L'année qui a suivi, les organismes européens concernés se sont rendus visite afin de découvrir la pratique de terrain des uns et des autres en éducation à la paix.

Dans ce cadre, l'Université de Paix a reçu la visite de Stéphanie Lecesne du CEJI (A Jewish Contribution to an Inclusive Europe), qui a suivi la formation «*Changeons de lunettes*» sur la prise de conscience et la gestion des croyances limitantes.

Parallèlement, l'Université de Paix a rendu visite au CAP en Allemagne (Center for Applied Policy Research), pour une journée de formation d'adultes encadrant à l'animation de jeunes autour du thème de la démocratie.

Suite à cela a eu lieu, ces 13 & 14 mai 2013, le premier séminaire de rencontre des partenaires européens, intitulé «*Gérer les conflits à l'école : de la pratique à la politique*». L'Institut flamand pour la Paix, expérimenté dans la recherche en éducation à la paix, a accepté de co-organiser et d'animer ce séminaire.

Après un repas convivial au *Cercle des Voyageurs* à Bruxelles, une trentaine de partenaires se sont rendus au Parlement flamand :

- des représentants de 10 organismes travaillant l'éducation à la paix : Italie, Allemagne, France, Estonie, Espagne,...
- des experts invités : Kathy Bickmore de l'Université de Toronto, des sociologues chercheurs de la VUB, Christian Renoux le Président de la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, José Tuvilla Rayo du Ministère catalan de l'Éducation,...
- la Fondation Evens,
- l'Institut flamand pour la Paix,
- ...





Le matin du 14 mai, les chercheurs de la VUB ont exposé leurs recherches et questionné les *Peace Education Partners* sur l'efficacité des différentes formes d'évaluation en éducation à la paix. L'après-midi a été consacré à l'exposé et au partage d'expériences avec d'autres intervenants.

Marina Caireta Sampere de l'Escola de Cultura de Pau a résumé la publication «La paix et la coexistence en milieu scolaire: la formation des enseignants». Autour de la question de l'institutionnalisation de l'éducation à la paix ont également témoigné :

- José Tuvilla sur le processus d'implantation progressif de la *Convivencia* dans les écoles catalanes, grâce au soutien du Ministère catalan de l'Éducation
- et Christian Renoux concernant le projet de loi Peillon, qui prévoit l'inscription de l'apprentissage de l'éducation à la paix dans les curricula officiels des futurs enseignants français.

La professeure et chercheuse Kathy Bickmore a conclu ce séminaire par une série de commentaires et de recommandations. Elle a notamment souligné la difficulté à évaluer de manière fiable les effets de l'éducation à la paix autrement que par des critères subjectifs, donc liés au vécu personnel des jeunes et des adultes formés à la gestion de conflits.

Next step : la Fondation Evens synthétisera prochainement les souhaits des partenaires européens au niveau de leur «mise en réseau», afin de voir se dessiner, à plus long terme, les perspectives d'une collaboration enrichissante, ici et ailleurs...



Christelle Lacour,  
Formatrice à l'Université de Paix

# Agir

La *journée internationale de la paix* a lieu tous les 21 septembre de chaque année. En 2013, l'Université de Paix a décidé d'accorder une place à cette date symbolique en proposant deux activités en partenariat avec Christian Vanhenten<sup>1</sup> :

- une conférence «*Art martial, art de combat pour la paix*», le mardi 17 septembre 2013, à 19h30<sup>2</sup>
- une formation «*AïkiCom*»<sup>3</sup>, les mardi 24 et mercredi 25 septembre 2013.

## Ne cessez pas d'être gentils, soyez forts ! Vivre la paix au quotidien avec l'AïkiCom

Plus une idée est belle plus elle peut sembler déconnectée de notre réalité. Prenons la Paix. Qui ne la souhaite pas ? Qui lui préférerait la guerre, l'agression, la violence ?

Pourtant, la violence, l'agression et la guerre font partie de l'actualité, de notre actualité.

Il y a, bien sûr, les violences et conflits lointains, Syrie, Afghanistan, Iraq et j'en passe. Mais ceux-là nous disculpent. C'est loin. Ce sont les autres. Ils ne comprennent pas. C'est pourtant facile. Ils n'ont qu'à ... !

Puis nous montons dans notre voiture et nous entrons dans le monde réel. Au premier refus de priorité de ce conducteur discourtois, les noms d'oiseaux prennent leur envol. Avec nos proches ce n'est pas toujours plus brillant. Nous n'arrivons pas à nous réconcilier avec notre meilleure amie, notre frère, notre mari, notre collègue, convaincus d'avoir raison et lui ou elle tort. Et ne parlons pas de nos bonnes résolutions. Perdre du poids, faire du sport, passer plus de temps en famille, aller coucher plus tôt, ces belles décisions se heurtent à la dure réalité du quotidien et nous nous en voulons de ne pas être celui ou celle que nous voudrions être. Conflit et violence intérieure.

Les plus belles valeurs ont leur part d'ombre. La paix n'a de sens que par rapport à la guerre et à trop vouloir la paix, on renforce la guerre. Mais que faire alors ?

L'AïkiCom propose de saisir à bras le corps ce dilemme en s'appuyant sur les principes de l'aïkido, art martial et art de paix.

Beaucoup connaissent de l'aïkido l'idée qui consiste à ne pas s'opposer à la force de l'attaque. Peu prennent la mesure du champ immense d'application qui s'ouvre à eux au quotidien. C'est qu'il y a des conditions à satisfaire pour faire de l'attitude Aïki un art de vivre. L'objectif poursuivi par l'AïkiCom est de nous aider à les découvrir pour les appliquer dans de multiples circonstances de vie.

L'AïkiCom nous rappelle tout d'abord l'importance du corps qui peut devenir une boussole pour nous orienter dans nos choix ou un détecteur de tension pour nous indiquer que nous nous écartons de la voie que nous nous sommes tracée. Bien souvent, nous vivons tellement hors de nous-mêmes que nous ne percevons pas -ou trop tard- quand la situation bascule. À ce moment-là, les techniques de communication apprises mentalement ne sont plus accessibles. Nous passons en mode survie et notre mental nous construit *dare dare* une raison, un laisser-passer pour justifier notre agressivité. Et la spirale négative s'amorce.

Ensuite, il y a la gestion de la relation dans le conflit. Comment revenir à soi et accueillir l'énergie qui se présente à moi sans basculer dans la violence ou me retrouver au tapis ? La transformation du conflit pour restaurer le dialogue et éviter l'escalade de l'agressivité

voire de la violence est magnifiquement illustrée par les enseignements de l'aïkido. L'AïkiCom les transpose dans notre quotidien, dans nos comportements et nos paroles.

On est à mille lieues des trucs de communication, des recettes à l'emporte-pièce. La véritable paix ne s'obtient pas par la sophistication de nos armes mais par notre manière de voir le monde et de concrétiser cette vision dans nos comportements. Cela passe par un retour à soi et des choix d'action qui partent de nous-mêmes. Le corps est alors notre allié. Il vient équilibrer le mental qui souvent est amené à reproduire les comportements du passé. Le corps vit au présent et nous parle. Mais avec nos vies trépidantes nous manquons de pratique. Un peu comme l'espagnol que nous ne pratiquons qu'une semaine par an, lorsque nous partons en vacances.

Mais restons réalistes. Nous ne vivons pas dans un monde de *bisounours*. S'il suffisait de penser à la paix pour la rendre omniprésente, cela se saurait !

Il nous faudrait alors évoquer l'idée d'un combat pour la paix. Le thème du guerrier revient en force dans le monde du développement personnel et c'est le message que Stéphane Hessel nous a transmis quand il a écrit «*Indignez-vous*» puis «*Engagez-vous*». Le combat n'est pas l'expression de la violence mais de notre volonté d'affirmer nos valeurs et de les concrétiser. Il nécessite courage et persévérance. À l'heure où nombreux sont celles et ceux qui croient faire preuve de militantisme en cliquant «*J'aime*» sur une page (comportement qualifié en anglais par le mot «*clicktivism*» ou activisme par clic), il est bon de rappeler que c'est par

nos actes que nous changeons les choses. Il faut de la force pour rester soi-même et ne pas basculer dans l'agressivité face à une personne qui tente de nous déstabiliser. Il faut de la force pour dire son désaccord plutôt que de ruminer sa frustration qui éclatera dans d'autres circonstances. Il faut de la force pour revenir dans la bienveillance avec votre proche quand celle-ci ou celui-ci vient d'avoir un comportement vous portant préjudice mais en exprime le regret et revient à une plus juste attitude.

À Thomas d'Ansembourg et son «*Cessez d'être gentil soyez vrai !*», je voudrais répondre : «*Ne cessez pas d'être gentils, soyez forts*». Il ne s'agit bien sûr pas de force musculaire mais bien de celle qui naît de la présence à soi, du retour au présent. Si je suis présent à moi, je peux exprimer mon ressenti, mes émotions et écouter l'autre sans me sentir menacé ni vouloir imposer mon point de vue. Dès lors que je me sens bien avec moi-même, je peux rencontrer l'autre dans le respect mutuel. Cette force personnelle crée un espace de sécurité qui me permet d'accueillir la différence, même si celle-ci est exprimée avec agressivité. La dynamique Aïki peut se résumer par ces deux mots : accueil et transformation. Dans le conflit, je peux écouter le point de vue de l'autre, exprimer ma vision et contribuer à installer le dialogue d'où émergeront les pistes où chacun se sentira respecté.

Cette démarche nécessite un investissement personnel. L'attraction exercée par la spirale de la violence nécessite de donner de soi mais le jeu en vaut la chandelle car comme le déclarait Martin Luther King: *l'obscurité ne chasse pas l'obscurité, seule la lumière peut le faire.*



Christian Vanhenten,  
Concepteur de l'AïkiCom

- 1 Christian Vanhenten - Professeur d'Aïkido au Dojo Kimochi de Namur-Jambes - Membre du Comité de la Semaine Internationale Aïki pour la Paix.
- 2 Cette conférence est suivie d'un cours d'initiation à l'Aïkido accessible à tous, le dimanche 22 septembre 2013 à 10h au dojo d'Aïkido Kimochi à Jambes.
- 3 L'AïkiCom est la rencontre de l'Aïkido, un art martial moderne qui intègre de nombreuses écoles d'arts martiaux japonais et propose une résolution non agressive des conflits et de techniques de communication efficaces telles que la programmation neuro-linguistique, l'analyse transactionnelle ou la Communication Nonviolente.

# Vivre ensemble

Comment les différentes écoles fondamentales<sup>1</sup> avec lesquelles Cathy Van Dorslaer<sup>2</sup> a collaboré ont contribué à instaurer un «*mieux vivre ensemble*» au sein de leur établissement en retravaillant le règlement et son application, parallèlement à une initiation à la communication et à la gestion de conflits (par le biais, entre autres, du programme «*Graines de médiateurs*»<sup>3</sup>).

Un témoignage...

## Règlement, sanctions éducatives, conseil de discipline

Depuis les nombreuses années que je rencontre des équipes éducatives d'écoles primaires et secondaires pour y proposer des formations, j'observe quatre façons d'intervenir face aux conflits et à la violence :

- Des écoles se concentrent prioritairement sur les acquisitions de savoirs théoriques prescrits par la Communauté française et souhaités par les parents. Tâches pour lesquelles les enseignants ont prioritairement été formés. Elles n'investissent pas, ou de façon très ponctuelle, dans la communication et l'écoute, dans la diffusion et le respect d'un règlement. Il arrive que des situations subites de violence les amènent en urgence à revoir leurs priorités et à rechercher des pistes. Il arrive aussi que les conflits soient suffisamment diffus que pour qu'ils n'interpellent pas : bouc émissaire qui tait sa souffrance, conflits entre enfants résolus ou consolés par les parents, stress et fatigue nerveuse des enfants et de leur enseignant résorbés lors des congés, élève jugé perturbateur que l'on ne reverra plus à la rentrée scolaire suivante.
- D'autres écoles, tout en ayant tout autant à cœur de procurer les apprentissages théoriques requis, alertées par une émergence ou une recrudescence des conflits et des faits de violence, mettent en place un règlement ou réactualisent celui-ci. Cette réaffirmation d'un cadre à respecter suffit parfois. Parfois, son effet régulateur est de courte durée et son maintien s'avère épuisant et décourageant. Les raisons de ce manque d'efficacité sont multiples : méconnaissance du règlement par les différents acteurs, application différente selon les enseignants, pas de sanctions annoncées, sanctions annoncées mais pas appliquées. Une autre cause, primordiale à mon sens, est que le volet préventif n'a pas été envisagé : doter les enseignants et les élèves de compétences relationnelles et communicationnelles susceptibles de réduire les occasions de conflits, favorisant la recherche de solutions quand ceux-ci surgissent.
- D'autres écoles, garantissant elles-aussi les apprentissages théoriques requis, alertées par une émergence ou une recrudescence des conflits et des faits de violence, font l'inverse. Certains enseignants ou l'équipe pédagogique toute entière s'initient et initient leurs classes aux différents modes de gestion positive des conflits. Préconiser l'écoute et l'expression des sentiments et des besoins, initier à la communication, à la négociation et à la médiation, sont des outils de résolution des conflits efficaces qui parfois suffisent. Parfois, ils n'empêchent pas que des dysfonctionnements persistent et le risque est de voir les initiatives et les projets en lien avec la communication se réduire, devenir ponctuels, puis disparaître. La cause de cette inefficacité relative est, à mon sens, que le cadre dans lequel les différents apprentissages (cognitifs et relationnels) doivent évoluer n'a pas été précisé ou n'est pas supervisé et que c'est présumer de





compétences et d'une maturité qu'il n'a pas encore acquises que d'attendre d'un enfant (ou d'un adolescent) qu'il se plie de lui-même à des exigences qui ne font pas toujours sens pour lui.

- Il y a, enfin, des écoles qui, ayant sans doute déjà emprunté les itinéraires décrits ci-dessous, prennent le temps de se concerter, de se former, pour mettre progressivement en place les deux axes nécessaires à une gestion positive et efficace des conflits et de la violence : une implantation collective et concrète de la communication, de la négociation et de la médiation tout autant que la mise en place d'un règlement, connu de tous et appliqué par tous, assorti de sanctions éducatives en cas de non-respect.

C'est le cas des écoles avec lesquelles j'ai collaboré durant deux années et dont je décrirai plus loin certaines initiatives dans leur aménagement d'un règlement. Sensibilisées aux bénéfices de la communication, elles ont renforcé leurs pratiques en implantant le programme «Graines de médiateurs». Durant deux années, j'ai accompagné ces équipes dynamiques en abordant les deux axes que je préconise.

Par le biais de quatre journées pédagogiques, de deux conférences destinées aux parents, de 40 animations menées dans les classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires<sup>4</sup>, ces écoles se sont initiées à la communication, la négociation et la médiation.

Durant la première année de mon intervention, nous avons également mené une réflexion sur le règlement et je leur ai présenté un modèle de construction de règlement qui avait déjà «fait ses preuves» dans d'autres écoles que j'avais accompagnées précédemment<sup>5</sup>. Les directions et les enseignants, en concertation avec leur pouvoir organisateur et leur association de parents, ont construit un nouveau règlement sur base des suggestions apportées, qui a été d'application immédiatement pour l'une, dès la rentrée de la seconde année scolaire pour les autres.

Deux raisons me poussent à témoigner de ces reconstructions d'un règlement.

Cela me permettra de diffuser, en ce début

d'année scolaire, un modèle de construction de règlement auquel je crois puisque j'en ai, à de nombreuses reprises, observé les fruits.

Cela donnera la chance aux lecteurs de s'inspirer, s'ils le souhaitent, du travail créatif et éducatif, mené avec succès par diverses équipes pédagogiques.

### **Proposition d'un modèle de construction ou d'aménagement d'un règlement**

Il n'existe plus, selon mes observations, d'écoles fonctionnant sans règlement. Toutes en ont conçu un, détaillé au minimum dans le projet d'établissement, transmis le plus souvent aux parents, voire affiché dans différents lieux de l'école.

Pourquoi, alors, ses effets s'avèrent-ils insuffisants ?

Mes différentes lectures, échanges avec d'autres formateurs<sup>6</sup> et rencontres sur le terrain m'ont amenée à émettre différentes hypothèses et à proposer une autre façon de procéder :

- Dans ses «10 conditions de la règle éducative», Patrick Traube<sup>7</sup> précise que la règle doit être connue. Lorsqu'un règlement énonce, sur plusieurs pages parfois, les différentes exigences et attentes de l'école, il est fort à parier que peu d'acteurs (enseignants, élèves, personnel administratif et ouvrier, encadrants extra-scolaires, parents, voire même direction) ont précisément en tête les comportements qu'il convient ou non d'adopter, ainsi que les comportements proscrits qu'il faut sanctionner.
- Il précise également que les règles doivent être hiérarchisées, qu'il convient de distinguer ce qui est proscrit (considéré comme inacceptable) de ce qui est prescrit (comportement attendu qui sera expliqué et pour lequel des apprentissages progressifs et répétés seront souvent nécessaires). Lorsqu'un règlement met sur le même pied les comportements intolérables (violence

physique, par exemple) et les comportements à modifier ou à améliorer (bavardage, oubli, retard) en les assortissant (quand c'est envisagé) du même type de sanction, la gestion de celui-ci devient intenable (parce que les occasions de sanctionner sont beaucoup trop nombreuses) pour ceux qui ont le mandat de le faire appliquer et inefficace et peu éducative auprès des élèves que le règlement est censé éduquer.

- Il précise enfin que la règle doit être assortie de sanctions éducatives en cas de transgression.

C'est là, bien souvent, que le bât blesse. Il arrive souvent que le règlement soit clairement annoncé mais que les transgressions ne soient pas sanctionnées ou irrégulièrement (en fonction de l'humeur, du temps dont on dispose, de la gravité d'un cas, parce que personne ne les a constatées). Bien que je comprenne fort bien la difficulté organisationnelle mais aussi humaine qu'il y a à sanctionner, je reste convaincue que la sanction est structurante, éducative et donc nécessaire. À la condition que la règle qui y est attachée soit pertinente, que la sanction permette de comprendre en quoi le comportement n'a pas convenu et comment il peut être modifié.

Pour toutes ces raisons, mais également parce que je sais combien les obligations d'une équipe éducative sont nombreuses et variées, il me paraît primordial de garantir dès le départ un résultat efficace du règlement, en structurant sa mise en place et sa supervision. C'est ainsi que je propose aux équipes éducatives avec lesquelles je collabore une hiérarchie et une chronologie dans la construction de leur nouveau règlement. Après les explications reçues, les équipes se concertent et adaptent, à leur rythme, le canevas proposé à leur réalité, à leurs impératifs, à leurs disponibilités.

Pour permettre au lecteur de découvrir le modèle dont je viens de longuement défendre la légitimité, je procéderai ainsi. Dans les pages 12 et 13, un tableau à double entrée fait apparaître,

verticalement, une hiérarchie dans les règles et, horizontalement, énonce les objectifs poursuivis par celles-ci, désigne qui les met en place et à qui elles sont destinées et, enfin, décrit les formes de sanctions assorties au non-respect des différents niveaux de règles.

Pour illustrer la théorie, je donnerai quelques exemples des façons dont les différentes écoles avec lesquelles j'ai collaboré ont adapté à leur réalité la procédure proposée.

Dans le tableau, trois «lieux» sont présentés verticalement qui distinguent trois zones différentes de l'école pour lesquelles les règles sont élaborées selon des objectifs différents. Selon les zones, les acteurs concernés par l'élaboration du règlement sont différents ainsi que la façon d'envisager et d'encadrer les sanctions.

- Partout (dans tous les lieux de vie de l'école) : c'est la première étape de la procédure. Il s'agit de garantir, partout dans l'école, une sécurité des personnes et du matériel. Il ne s'agit pas ici d'apprendre à adopter des comportements adéquats favorables aux apprentissages ou aux bonnes relations, il s'agit de définir clairement et objectivement les actes qu'il est interdit de poser (proscrits). Raison pour laquelle de nombreuses écoles donnent à ces règles le nom de «lois».

Pour que tous les acteurs (dès l'âge de la maternelle) les connaissent et les retiennent, il convient qu'elles soient peu nombreuses et clairement annoncées.

Pour que l'interdit soit clairement légitimé, des sanctions progressives sont annoncées et automatiquement appliquées à partir d'un certain âge (décidé par l'équipe éducative qui tiendra compte de la faculté des enfants à être conscients de leurs actes). Puisque ces quelques lois sont connues de tous, que leur non-respect est objectivement observable, n'importe quel adulte peut en prendre acte.

Pour garantir l'importance de ces lois, en assurant que la transgression aura été actée et qu'une sanction éducative suivra

rapidement, celle-ci n'est pas donnée par celui qui constate l'infraction. En effet, combien de fois ne laisse-t-on pas un acte impuni par manque de temps pour intervenir adéquatement ? Pour cette raison, le délit est signalé au conseil de discipline qui s'en chargera. Le conseil de discipline est un ensemble représentatif d'adultes qui se réunissent à dates fixes et annoncées, convoquent les enfants signalés, écoutent les circonstances et annoncent le degré de sanction atteint. Précisons bien que les lois sont d'application partout, à tout moment, en plus des règles spécifiques aux différents lieux qui seront présentées ci-dessous. Je souhaite enfin attirer l'attention sur le fait que si l'équipe éducative et le conseil de discipline mis en place disposent du temps et de l'énergie nécessaires, des sanctions éducatives auront bien plus d'impact à long terme. Non seulement elles contribueront à réguler les comportements (ce qui est déjà fort appréciable) mais elles réduiront également la fréquence de ceux qui sont proscrits. La sanction est la conséquence annoncée d'un non-respect, elle entraîne pour le contrevenant un inconfort, la privation momentanée (voire définitive) de droits ou d'avantages acquis. Lorsqu'elle se veut également éducative, elle ajoute un triple objectif : permettre à l'enfant de prendre conscience de l'acte qu'il a posé et qui ne convenait pas (en ça, la fiche de réflexion est un excellent outil), d'envisager une autre façon de procéder dorénavant qui conviendra et, c'est important, d'effacer le préjudice et l'éventuel ressentiment que son comportement a causés (en acceptant la privation annoncée et, quand son organisation est possible, en proposant ou acceptant une réparation qui effacera le dommage causé auprès d'une personne ou d'un bien que son attitude n'a pas respectés).

*École fondamentale libre de Moustier/sur/Sambre*

*À la suite de la première journée pédagogique, durant laquelle j'ai présenté le modèle de construction d'un règlement, l'équipe s'est*

*donné du temps pour se concerter, rencontrer le pouvoir organisateur, associer les parents à la réflexion. À la rentrée scolaire suivante, les 4 lois (proposées par Jean-Marie Deliere) étaient retenues et les sanctions progressives étaient décidées, ainsi que la façon dont fonctionnerait le conseil de discipline. Un courrier était envoyé aux parents et, dès le premier jour d'école, les lois et les sanctions étaient expliquées aux enfants, affichées dans différents endroits de l'école, mémorisées par tous et entraient en application.*

*Les 4 lois \_\_\_\_\_*

- *Je ne peux pas sortir de l'école sans autorisation.*
- *Je ne peux pas frapper.*
- *Je ne peux ni voler, ni abîmer volontairement ce qui ne m'appartient pas.*
- *Je ne peux pas être impoli envers les adultes de l'école<sup>9</sup>.*

*Les sanctions \_\_\_\_\_*

*En cas d'infraction, à partir de la première primaire, cinq sanctions progressives sont prévues (de l'avertissement au renvoi définitif).*

- *Un avertissement écrit et un travail à effectuer à l'école durant les récréations*
- *Un avertissement écrit et un travail à effectuer à domicile*
- *Un avertissement écrit et une ou plusieurs heures de retenue à effectuer à l'école entre 16h et 17h*
- *Un jour de renvoi*
- *Le renvoi définitif*

*Dans le courrier adressé aux parents, le directeur donnait quelques précisions.*

*En effet, à l'inverse d'autres, cette petite école a décidé que la convocation devant le conseil de discipline n'entraînerait pas automatiquement le niveau de la sanction annoncé. Celle-ci sera toujours décidée après audition des enfants concernés et après concertation des différents membres du conseil. Après chaque convocation devant le conseil de discipline, un courrier sera transmis aux parents précisant les faits observés, les explications reçues et la sanction décidée. Au cas où un élève devait se*

Lieux concernés	Règles	Objectifs
<p><b>PARTOUT</b> Dans tous les lieux de vie de l'école</p> 	<p>Appelées</p> <p><b>LOIS :</b> Description objective des comportements PROSCRITS</p> <p>Peu nombreuses (4, c'est parfait)</p> <p>Connues par cœur par tous les enfants, les enseignants, les surveillants, les parents</p> <p>Applicables sans hésitation (ce qui est PROSCRIT est clairement énoncé ET l'infraction à la loi est clairement et instantanément observable).</p> <p>Mieux vaut pas de loi qu'une loi qui prête à confusion, interprétation, discussion.</p>	<p>Garantissent la sécurité des personnes et du matériel</p>
<p>Dans différents lieux, à des moments spécifiques : cour de récréation, cours de gymnastique, réfectoire, corridors, toilettes, bibliothèque arrivée, départ, remise de bulletin, excursions, classes vertes, animations particulières,...</p> 	<p>Appelées</p> <p><b>RÈGLES :</b> Description objective des comportements PRESCRITS</p> <p>(ou</p> <p><b>CHARTES de vie</b></p> <p>ou</p> <p><b>R.O.I.</b> (Règlement d'Ordre Intérieur) dans l'enseignement secondaire)</p> <p>Doivent être connues (écrites) par tous</p> <p>Elles doivent être enseignées, en plus d'être dites et redites.</p>	<p>Permettent de garantir et d'inculquer les façons d'intégrer un des objectifs de l'enseignement :</p> <p><i>Faire de mon mieux pour vivre en harmonie avec les autres.</i></p>
<p><b>EN CLASSE</b></p> 	<p>Appelées</p> <p><b>RÈGLES :</b> Descriptions objectives des comportements PRESCRITS</p> <p>Doivent être connues (écrites) par tous</p> <p>Elles doivent être enseignées, en plus d'être dites et redites.</p>	<p>Permettent de garantir et d'inculquer les façons d'intégrer les deux objectifs de l'enseignement :</p> <p><i>Faire de mon mieux pour bien apprendre.</i></p> <p><i>Faire de mon mieux pour vivre en harmonie avec les autres.</i></p>

Par qui ? Pour qui ?	Sanctions
<p>Pas de liberté pour l'enseignant</p> <p><b>Par</b> l'école : La direction, la direction et l'équipe enseignante (ou des représentants), le conseil de participation</p> <p>Avec l'aval du P.O. et de l'association de parents.</p> <p><b>Pour</b> tous les élèves, de la première maternelle à la sixième primaire</p>	<p><b>En cas d'infraction</b>, à partir d'un certain âge décidé par le corps enseignant, <b>cinq sanctions progressives, éducatives dans la mesure du possible, ont été prévues et sont annoncées</b> (de l'avertissement au renvoi définitif). Elles sont automatiques et sans appel.</p> <p>Les sanctions ne sont pas données par celui qui constate l'infraction.</p> <p>Elles sont données, en différé, par le <b>conseil de discipline</b> : un ensemble représentatif d'adultes (direction, enseignants, éducateurs, surveillants) qui se réunissent (en tournante éventuellement), à dates fixes et annoncées, convoquent les enfants, écoutent les circonstances et annoncent le degré de sanction.</p>
<p>Pas de liberté pour l'enseignant</p> <p><b>Par</b> l'école : La direction, la direction et l'équipe enseignante (ou des représentants)</p> <p>Une collaboration avec le conseil d'élèves est intéressante pour prendre conscience des dysfonctionnements vécus et pour responsabiliser face au règlement décidé</p> <p><b>Pour</b> tous</p> <p><b>Pour</b> les parents : Arrivées, retards, matériel, finances, signatures,...</p>	<p><b>Sanction ÉDUCATIVE qui a été prévue et annoncée</b> : privation momentanée de droits acquis <b>accompagnée d'une réflexion et d'une prise de conscience.</b></p> <p>Pour ce faire, une <b>fiche de réflexion</b> est proposée (par écrit ou oralement).</p> <p>Par la personne qui constate</p> <p>Sur le moment</p> <p>Des <b>réparations</b> (en lien avec l'infraction) peuvent être prévues. Il est parfois difficile de les mettre en œuvre hors du conseil de coopération et de la classe.</p> <p>Dans l'enseignement secondaire, on parle parfois de <b>travaux d'intérêt général.</b></p>
<p>Liberté centrée sur l'enseignant et /ou centrée sur l'élève</p> <p><b>Par</b> l'enseignant</p> <p><b>Par</b> l'enseignant et les élèves (via le conseil de coopération)</p> <p><b>Pour</b> la classe</p>	<p><b>Sanction ÉDUCATIVE qui a été prévue et annoncée</b> : privation momentanée de droits acquis <b>accompagnée d'une réflexion et d'une prise de conscience.</b></p> <p>Pour ce faire, une <b>fiche de réflexion</b> est proposée (par écrit ou oralement).</p> <p>Par la personne qui constate</p> <p>Sur le moment</p> <p>Des <b>réparations</b> (en lien avec l'infraction) peuvent être prévues.</p>

présenter une troisième fois devant le conseil de discipline, le directeur avertira le centre PMS et convoquera les parents de celui-ci avant d'imputer un avertissement écrit et des heures de retenue à l'école. Je tiens à préciser que, dans toutes les écoles avec lesquelles j'ai collaboré et qui ont mis en place les 4 lois assorties des sanctions graduelles, seuls quelques élèves ont dépassé le stade d'une troisième convocation auprès du conseil de discipline. Aucun n'a dû être renvoyé.

Exemples de sanctions éducatives données par le conseil de discipline \_\_\_\_\_

- Un élève a commis un vol à la cantine. Lors de sa convocation devant le conseil de discipline, il apparaît que ce sont des problèmes familiaux qui l'ont poussé à commettre le délit. Les parents seront conviés à un entretien et le centre PMS sera alerté afin d'envisager un soutien. Quant à l'enfant, un livre relatant une histoire de vol et ses conséquences lui sera remis, qu'il aura à lire durant les récréations. Il devra ensuite se présenter devant le conseil de discipline pour expliquer en quoi sa lecture lui a permis de prendre conscience de son acte.
- Un jeune élève a frappé un autre sans raison apparente. Lors de sa convocation au conseil de discipline, il apparaît que cet enfant souhaite se faire accepter par un groupe d'autres enfants mais procède de façon maladroite, quitte à se montrer violent quand il n'est pas spontanément accepté. Les parents recevront le procès-verbal du conseil de discipline. Quant à l'enfant, une fiche proposant différentes façons de se faire de nouveaux amis (à colorier et à découper) lui sera donnée. Il devra lire celle-ci, réaliser les coloriages et les découpages demandés durant une récréation puis se présenter au conseil de discipline quinze jours plus tard pour expliquer comment se passent à présent ses tentatives d'intégration.

Depuis la mise en place du conseil de discipline qu'elle mène avec son directeur, Madame Martine Peshé collecte tous les documents

adaptés aux enfants (revues Averbode, sites internet, livres de la bibliothèque de l'école) susceptibles d'aider les enfants à exprimer et maîtriser leurs émotions et leurs élans, de les guider dans une réflexion et une prise de conscience. Ces travaux ciblés et personnalisés remis aux enfants permettent à la sanction (privation de récréation, retenue) d'être éducative.

- Dans différents lieux, à des moments spécifiques (cour de récréation, cours de gymnastique, réfectoire, corridors, toilettes, bibliothèque, arrivée, départ, remise de bulletins, excursions, classes vertes, animations particulières,...) : Il s'agit de garantir des comportements permettant de «vivre en harmonie avec les autres», un des objectifs de l'enseignement. Les règles décrivent objectivement les comportements attendus (prescrits) dans les différents lieux. Elles sont connues de tous parce que affichées dans les endroits concernés. Même si elles sont assorties de sanctions éducatives qui ont été annoncées, et de réparations qui sont proposées, elles devront souvent être redites et devront, pour la plupart, être accompagnées d'un enseignement (explication méthodique, entraînement, apprentissage de gestes routiniers,...). Puisqu'il s'agit de lieux de vie fréquentés quotidiennement par les élèves, il est pertinent de les associer, par le biais du conseil d'élève, à l'analyse des dysfonctionnements qui s'y rencontrent, de leur permettre de suggérer les comportements à proscrire. Ils seront d'autant plus enclins à respecter les règles qui découleront de la réflexion, ainsi que les sanctions.

École fondamentale des Sœurs de la Providence (GPF1) \_\_\_\_\_

Dans cette école au centre de la ville, les temps de récréations sont facteurs de fréquentes violences verbales et physiques. L'exiguïté de la cour de récréation en est la principale cause. Pour pallier à cet inconvénient, les temps de récréations ont été décalés selon les classes, une cour désaffectée a été rénovée, un accès à

la cour d'une haute école voisine a été négocié, du matériel a été mis à disposition, des jeux non-violents et coopératifs ont été appris, les élèves se sont concertés pour se mettre d'accord sur les règles de jeux, et les enseignants, les surveillantes et les enfants se sont formés à la négociation et à la médiation<sup>9</sup>.

*Des règles propres à la cour de récréation ont été édictées \_\_\_\_\_*

- Appliquer les 4 lois
- Ne pas se trouver ailleurs que dans la cour de récréation
- Mettre ses déchets dans les poubelles
- Ranger le matériel de jeu mis à disposition à la fin de la récréation
- Se ranger quand il sonne

*En cas de non-respect des règles propres à la cour de récréation, les enfants sont tenus d'arrêter de jouer et de se rendre dans un coin de la cour, sous le regard d'une surveillante, pendant un temps déterminé qui s'allongera si une nouvelle infraction est commise.*

*Exemple d'une sanction éducative en lien avec la cour de récréation \_\_\_\_\_*

*Au terme d'une récréation, un élève de dix ans crie : «Bagarre générale !». S'en suit une scène digne du «Petit Nicolas» de Goscinny. Son incitation relevant du non-respect d'une des quatre lois de l'école, l'élève est convoqué devant le conseil de discipline. Il reconnaît les faits et les explique en évoquant la promiscuité et le désœuvrement. En plus de la sanction annoncée, le conseil de discipline impose à l'élève de faire des recherches afin de proposer dix jeux non violents qui pourront être menés dans la cour. Non seulement les jeux seront trouvés mais ils seront également appris aux autres élèves.*

*À l'école fondamentale libre de Moustier/sur/Sambre, ce même type de comportement était récurrent. La direction a soumis le problème au conseil d'élèves qui a proposé que chaque classe se concerta et s'organise afin de proposer des jeux non-violents à expérimenter et à apprendre durant les récréations.*

- Dans la classe : Il s'agit de garantir des

comportements permettant de «vivre en harmonie avec les autres» et de «bien apprendre», deux des objectifs de l'enseignement. Ces règles décriront, à nouveau, les comportements prescrits en fonction des différentes activités régulièrement prévues. Elles seront connues de tous parce que communiquées par écrit et affichées. Des sanctions éducatives auront été prévues et annoncées mais ne dispenseront pas pour autant de la nécessité d'un apprentissage pour les intégrer (comment ranger le matériel après son utilisation, comment s'y prendre pour ne pas oublier ses affaires, comment faire pour respecter la consigne de silence qui a été donnée,...). Si, en début d'année, l'enseignant(e) a clairement en tête les règles qui régiront les différents temps d'apprentissage qu'il/elle a prévus, il s'avère intéressant que, en fonction des dysfonctionnements qui surgiront peut-être, il/elle associe le conseil de coopération<sup>10</sup> (s'il existe) ou les élèves à la régulation des comportements qui posent problème. De nouvelles règles et sanctions peuvent être ainsi décidées et seront d'autant mieux appliquées et acceptées qu'elles seront le fruit d'une concertation et d'une implication de tous.

*École fondamentale de la Communauté française de Tamines - site des Bachères \_\_\_\_\_*

*Je souhaite ici, en relatant une situation que j'ai observée, illustrer de quelle manière les règles propres à la classe peuvent se construire.*

*Ce jour de mai, seule la classe de Madame Sylvie est présente à l'école. Toutes les autres classes, sauf deux élèves confiés à Madame Sylvie, sont parties en excursion. Cette journée qui aurait pu être « cool » tourne au cauchemar car, depuis le début de la journée, des averses incessantes empêchent tout accès à la cour de récréation. La récréation de dix heures s'est déjà déroulée dans le couloir, avec les bruits, les bousculades et les conflits que ce confinement engendre. Lorsqu'arrive le temps de midi et que les turbulences reprennent, Madame Sylvie est à bout. Elle convoque sa classe, leur dit que cela ne peut plus continuer ainsi et leur demande*

ce qu'ils proposent. Les enfants édictent très rapidement des interdits : ne pas crier, ne pas courir, ne pas se bousculer, ne pas se disputer,... Madame Sylvie est bien d'accord ! Pourtant elle va poursuivre avec eux la réflexion en leur demandant comment ils pourraient s'organiser pour ne pas adopter ces comportements dérangeants. Petit à petit, les enfants émettront des suggestions que Madame Sylvie notera : jouer à des jeux de société pour les garçons, dessiner pour certaines filles, lire pour d'autres. Les groupes se constituent, le matériel est installé dans différentes parties du couloir et de la classe. En cas de non-respect, les élèves concernés réintègreront la classe et reprendront leur travail scolaire.

### En conclusion...

En théorie, la construction d'un règlement et l'organisation de son respect, pour résorber efficacement et de manière éducative les conflits et la violence, semblent simples. Dans la

pratique, c'est une expérience humaine riche en rebondissements, en découragements parfois, en succès inattendus, avec de régulières remises en question. Parce que son succès implique l'adhésion de tous les acteurs éducatifs, sa mise en place demande de la cohésion, de l'écoute, des négociations, des compromis. Et cela demande du temps. Parce que le personnel encadrant se modifie, que de nouveaux élèves arrivent, que la société et les comportements qu'elle engendre évoluent, le règlement et son efficacité devront régulièrement être réévalués. Là aussi, il faudra y consacrer du temps. Du temps et de l'énergie seront également nécessaires pour appuyer le règlement par une initiation à la communication et à la gestion positive des conflits. Sans oublier de se concentrer sur les apprentissages théoriques. Il me semble cependant que tenter d'atteindre tous ces objectifs est une excellente façon de répondre à l'objectif principal de notre métier : mettre tout en œuvre pour que les enfants qui nous sont confiés deviennent des adultes et des citoyens responsables.



Cathy Van Dorslaer,  
Enseignante, Formatrice

- 1 Je profite de cet article pour souhaiter une heureuse rentrée scolaire à Annick, Cinthia, Julie, Pierre, Sabrina et leurs collègues (École primaire des Sœurs de la Providence de Gosselies), à Carine, Charlotte, Gabriel, Isabelle, Martine et leurs collègues (École fondamentale libre de Moustier/sur/Sambre), à Catherine, Sylvie et leurs collègues (École primaire de la Communauté française de Tamines, centre et site des Bachères). Leur collaboration et leur enthousiasme m'ont enchantée durant deux ans et me manquent déjà.
- 2 Cathy Van Dorslaer - Enseignante, Licenciée en politiques et pratiques de formation
- 3 L'Université de Paix propose un Brevet d'animateur en gestion de conflits permettant de se former aux séquences d'apprentissage à la prévention et à la gestion positive des conflits dans le milieu scolaire et/ou parascolaire, à travers la méthode «Graines de médiateurs». L'Université de Paix propose également dans son agenda la formation «*La négociation en chansons*» et la conférence «*Négocia song, negocia rap, négociation - Comment l'exploiter en classe, à la maison ?*» qui permettent de découvrir et d'acquérir la méthodologie propre à «*Graines de médiateurs*».
- 4 De nombreuses photos, des activités filmées, des explications théoriques, en lien avec l'implantation du programme «*Graines de médiateurs*» dans ces différentes écoles, sont consultables sur [www.gira-coli.be](http://www.gira-coli.be)
- 5 L'Université de Paix propose la formation «*Règles et sanctions dans les groupes d'enfants et/ou d'adolescents*» les vendredis 18 et 25 octobre 2013. Cette formation peut également être organisée à la demande d'une école, d'une équipe éducative, d'un groupe d'accueillants ATL,....
- 6 Je rends ici hommage à Monsieur Jean-Marie Deliere dont les propos et les écrits ont largement éclairé ma réflexion et ma pratique
- 7 «*Éduquer, c'est aussi punir*», Patrick Traube, Editions Odicé, disponible à l'Université de Paix au prix de 23 euros.
- 8 La grossièreté à l'encontre des autres élèves n'est bien évidemment pas admise. Si la loi ne concerne que la grossièreté envers les adultes, c'est pour garantir la surveillance la plus efficace possible du respect des lois. Il n'est pas possible d'être témoin de tous les échanges verbaux entre élèves et de réagir objectivement et justement par rapport aux faits rapportés. Ceux-ci seront relayés auprès des enseignants responsables des élèves concernés qui les traiteront en classe. Rappelons que, au plus les élèves auront été initiés à la négociation, au plus vite ils se montreront capables de résoudre positivement leurs conflits et d'en diminuer la fréquence.
- 9 Voir l'article paru dans le trimestriel n°123, juin 2013, «*Autopsie d'un rêve devenu réalité. Deux années de «Graines de médiateurs» à l'école primaire des Sœurs de la Providence de Gosselies (GPF1)*».
- 10 *Le conseil de coopération - Un outil pédagogique pour l'organisation de la vie de classe et la gestion des conflits.* Danielle Jasmin, Éditions Chenelière. Cet outil est disponible à l'Université de Paix au prix de 32 euros.



# Causerie

Vendredi 14 juin 2013, l'Université de Paix a fêté le départ de Mireille Jacquet, Secrétaire générale, au cours d'une soirée pleine d'émotion et d'amitié.

À l'occasion de ce départ à la retraite, nous lui avons posé quelques questions.

## Entretien avec Mireille Jacquet

**Quel bilan tires-tu de ton parcours de 33 années à l'Université de Paix, d'abord comme formatrice ensuite en qualité de Secrétaire générale ?**

Que de découvertes enrichissantes ! Au niveau intellectuel, les deux fonctions m'ont permis d'acquérir des connaissances, d'une part vu les thématiques travaillées en formation (j'ai travaillé successivement dans les secteurs d'Éducation à la paix, de Sécurité-défense puis en gestion de conflits/médiation) et, d'autre part vu la diversité des domaines à connaître pour gérer l'association. C'est cependant humainement que mon passage à l'Université de Paix m'a le plus marquée. J'y ai rencontré tant de personnes et de personnalités ! Certaines m'ont impressionnée, d'autres m'ont questionnée. À travers leurs parcours de vie, leurs recherches et réflexions, leurs choix, parfois très éloignés des miens, j'ai appris à les connaître et à les reconnaître. Un de mes collègues formateurs m'a dit lorsqu'il a quitté l'Université de Paix (1982) : *«Je n'aurais jamais adressé la parole à quelqu'un comme toi si je ne t'avais pas rencontrée ici»*. Je pourrais dire la même chose à bon nombre de personnes avec qui j'ai travaillé ! Et, comme lui par la suite, ce serait un vrai plaisir de les revoir ! Certaines sont même devenues très proches.

... La femme que je suis aujourd'hui est bien différente de celle qui a été engagée en 1980.



**Quels sont tes meilleurs souvenirs de Secrétaire générale ? Et les plus difficiles ?**

Les meilleurs... Il y en a beaucoup. J'en citerai trois qui correspondent pour moi à des niveaux différents :

- Je me rappelle toujours avec émotion le jour où Jean Defays et Paul Duchesne nous<sup>1</sup> ont dit *«Nous pouvons quitter l'Université de Paix, nous avons confiance en votre capacité de gérer l'institution»*. Cette confiance, j'ai eu la chance d'en bénéficier tout au long de mon mandat.

- Avoir pu nouer un partenariat important avec la Fondation Bernheim et ainsi permettre la réalisation d'un des projets les plus importants de l'Université de Paix, le programme *«Graines de médiateurs»*.

- Les manifestations, parfois festives, avec les membres des instances et de l'équipe ; particulièrement la fête des «10 ans» du Certificat en gestion positive des conflits interpersonnels et dernièrement, la magnifique fête

organisée en mon honneur. J'en garderai un souvenir ému et plein de chaleur !

Les plus difficiles...

- Les périodes d'incompréhension importante ou de crise de confiance : heureusement, elles furent rares !
- Les moments où il a été nécessaire de se séparer de membres du personnel.
- Très récemment, l'échec de la prise de fonction de ma remplaçante.

### Quelle est ta plus grande satisfaction en qualité de Secrétaire générale ?

Avoir pu favoriser la mise en œuvre de projets conséquents, issus de la réflexion collective des permanents et des membres des instances, en développant le nombre des emplois stables et en sauvegardant la viabilité financière de l'association.

J'ai toujours essayé de donner plus de force à l'Université de Paix parallèlement au développement et au maintien d'un climat de bien-être au niveau du personnel.

### Y-a-t-il un profil type de responsable d'organisation de jeunesse ? de Secrétaire générale de l'Université de Paix ? Quelles sont les qualités requises ?

Vu la diversité qui existe au niveau des organisations de jeunesse (OJ), je ne pense pas qu'il y ait un profil type -en terme de diplôme- de responsable d'OJ. Sur base de sa formation, chacun développe ses propres atouts et essaie de pallier à ses faiblesses.

Je ne peux parler en connaissance de cause que de ce que la fonction requiert à l'Université de Paix. Au niveau des tâches, j'ai envie de dire qu'il faut pouvoir tout faire !

Ce qui me paraît indispensable, c'est d'avoir une écoute attentive, une grande disponibilité, une bonne organisation et ... de la mémoire. La fonction nécessite la capacité de «mettre la main à la pâte». Bien entendu, déléguer des tâches ou des responsabilités est fréquent mais nous ne sommes pas dans une logique de décideur-exécutant. Le tout, dans le respect de l'autre, de son travail et de ses idées et dans un souci de collaboration. Le rôle est bien de coordonner pour faire grandir l'institution et ceci n'est possible à mes yeux que si chacun, en son sein, grandit également.

### Quels vœux formules-tu pour les 5 voire les 10 prochaines années pour l'Université de Paix ?

Je souhaite que le travail en commun puisse permettre à l'Université de Paix de continuer

à construire et à proposer des pistes de travail utiles, dans le respect de sa spécificité.

Pour cela, outre le travail en interne, la reconnaissance et le soutien des pouvoirs publics, de fondations, d'institutions,... est capital. J'espère donc que ce que nous avons fait et ce que nous ferons permettra d'augmenter ce soutien.

Sur un autre plan, mon vœu est que les permanents et les collaborateurs continuent à être aussi motivés, responsables et solidaires.

### Quels sont tes projets pour ta retraite ?

Depuis quelques années, je m'intéresse à la généalogie. Je voudrais poursuivre mes recherches et, dans ce cadre, suivre des cours de paléographie.

Vraisemblablement, je suivrais aussi d'autres cours, peut-être d'histoire; continuer à apprendre est indispensable pour moi.

Puis, il y aura un peu plus de place et de temps pour mes proches et pour les loisirs, comme la lecture, le jardinage,... Et enfin, j'espère avoir le courage de faire un peu de sport ! Ce n'est pas un hasard si c'est la dernière idée qui me vient,...

### En quelques mots et en guise de conclusion, le mot de la fin pour toi, ce serait...

Avant le dernier mot, je voudrais exprimer mes très vifs remerciements à toutes celles et tous ceux qui permettent à l'Université de Paix d'être ce qu'elle est ! Rien ne serait possible sans la volonté et l'investissement dont ils font preuve au fil des jours. Je sais que ce que je dis peut paraître commun mais je le pense sincèrement et en ai été très régulièrement surprise. Je voudrais aussi les remercier pour toutes ces années de collaboration tellement riches,... Ce n'était pas un travail d'être employée à l'Université de Paix, c'était un chemin de vie.

Le dernier mot : comme je l'ai souvent dit, «*Demain est un autre jour*». Qu'il soit serein et fécond pour chacun, chacune et pour l'Université de Paix.

Merci beaucoup Mireille pour cette causerie...



Propos recueillis par Christine Cuvelier,  
Chargée des relations publiques

## Hommage à Éric Remacle



Notre ami Éric Remacle est décédé en mai dernier à l'âge de 52 ans.

Les nombreux hommages qui lui ont été rendus témoignent de ses multiples engagements, de la richesse de son parcours de chercheur et d'enseignant, et surtout de l'estime dont il était l'objet.

Avec lui l'Université de Paix perd un ami de longue date.

Éric Remacle faisait partie du Conseil académique de notre institution qu'il avait fréquentée dans les années quatre-vingts comme participant aux formations pour objecteurs de conscience en service civil. Plus tard, il avait été le lien particulièrement efficace avec la Fondation Bernheim pour la mise en place du programme «Graines de médiateurs» qui a connu un développement remarquable.

Éric était surtout un homme chaleureux. Nous nous souvenons de son sourire si présent aux lèvres, de sa sincérité, de sa franchise, de la force de sa conviction tempérée par son esprit d'ouverture.

Avec pudeur, il parlait de lui en ces termes «*Si je devais me définir par une couleur, je dirais : gauche arc-en-ciel. Pour concilier les utopies radicales et les pratiques du pluralisme progressiste*»

Éric manquera à beaucoup de gens, et à beaucoup de causes. Celle de la paix perd un de ses meilleurs défenseurs.

*Université de Paix,  
je m'abonne !*

**Vous souhaitez continuer à nous lire...**

À être informés des projets menés par l'Université de Paix...

À découvrir des formations et des outils pédagogiques de prévention et de gestion des conflits...

Alors, nous vous invitons à souscrire un abonnement pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014, selon la formule de votre choix :

**> Première possibilité :  
un abonnement ordinaire de  
15 euros**

- 4 numéros du périodique trimestriel (du n°124 à 127)
- le catalogue d'activités de l'Université de Paix

**> Deuxième possibilité :  
un abonnement Membre  
adhérent de 25 euros**

- 4 numéros du périodique trimestriel (du n°124 à 127)
- le catalogue d'activités de l'Université de Paix
- un tarif avantageux pour les activités organisées par l'Université de Paix
- une sélection d'ouvrages à prix membre

Merci de verser votre participation sur le compte BE97 5230 8017 7649 de l'Université de Paix.

*Parce que chaque geste compte  
pour nous, et pour vous...*

# Activités de cet été...

## Cellule Médiation de l'Institut Félicien Rops



Suite à la réalisation du projet-pilote «Médiation par les pairs (10-18 ans)» fin 2011<sup>1</sup>, des médiateurs en herbe ont poussé un peu partout sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont à l'Institut Félicien Rops à Namur...

La Cellule Médiation de l'Institut Félicien Rops, c'est...



- Des animations de l'Université de Paix aux techniques du médiateur (SIREP)<sup>2</sup>, des après-midi de suivi de la Cellule Médiation et de nombreuses réunions entre médiateurs (entraînement à la technique du SIREP), l'organisation de la cellule, l'aménagement du local médiation, la création de la charte du médiateur,...).



- Des médiations qui ont eu lieu principalement dans des classes du secondaire supérieur.

- La journée d'ateliers «Vivre ensemble» pour le 1<sup>er</sup> degré, qui a permis aux jeunes d'être sensibilisés et aux médiateurs de mieux se faire connaître.

- Le recrutement pour 2014 d'une dizaine de nouvelles recrues en plus de la vingtaine de médiateurs déjà actifs (élèves, enseignants, éducateurs).

- Un séjour résidentiel en septembre pour les 30 médiateurs de cette 3<sup>ème</sup> saison, afin d'asseoir les acquis des anciens et de former les jeunes recrues.



- Une rencontre entre médiateurs belges et lycéens corses en octobre 2013, rencontre co-organisée par Sarah Stella de l'AFC-Umani (Association pour une Fondation de Corse, présidée par le chanteur *I Muvrini*) et par l'Université de Paix.



Merci et bravo à vous, Médiateurs de Félicien Rops.  
Vous êtes des précurseurs en Belgique !



Avec le soutien du Ministère de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
dans le cadre du projet pilote «Médiation scolaire»

Grâce à la Fondation Bernheim, entre 2013-2015, 12 établissements du secondaire pourront bénéficier d'un programme de lutte contre le harcèlement et 12 écoles du secondaire d'un programme d'apprentissage à la médiation entre jeunes.

> **Infos** : Alexandre Castanheira – 081 55 41 48

1 Retrouvez les description, finalités et méthodologie de ce projet-pilote «Médiation par les pairs (10-18 ans)» dans les périodiques trimestriels 115-juin 2011 et 119-juin 2012 de l'Université de Paix.

2 SIREP : **S**e calmer, **I**dentifier le problème, **R**echercher, **É**valuer et **P**lanifier l'action.

## Belfedar



Le jeu coopératif de société **Belfedar** est désormais disponible en versions néerlandophone, espagnole et polonaise !

Le design des boîtes a été renouvelé pour ces nouvelles éditions.

Vous pouvez le commander :

- **Version néerlandophone**  
Jeugd en Vrede - Koningin Astridlaan 160 - 2800 Mechelen (België)  
[www.jeugdenvrede.be](http://www.jeugdenvrede.be)
- **Version espagnole**  
Artijoc – C/ Sant Antoni 12, baixos - 08301 Mataró - Barcelona (Espana)  
[www.artijoc.com](http://www.artijoc.com)
- **Version polonaise**  
Centrum Edukacji Obywatelskiej Civitas  
ul. Noakowskiego 16 lok.39 - 00-666 Warszawa (Polska)  
[www.civitas.com.pl/pl/p/BELFEDAR/46](http://www.civitas.com.pl/pl/p/BELFEDAR/46)
- **Version française**
  - > En Belgique : Université de Paix - [www.universitedepaix.be](http://www.universitedepaix.be)
  - > En France : Non Violence Actualité - [www.nonviolence-actualite.org](http://www.nonviolence-actualite.org)



## Formation à l'éducation à la relation dans les groupes d'enfants, à Toulouse

À la demande du Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique Midi Pyrénées (France), l'Université de Paix propose une formation comptant 7 modules répartis sur 20 mois (entre juillet 2013 et février 2015), à destination d'une quinzaine de directeurs d'école.

Ceux-ci seront formés à l'éducation à la relation, c.à.d. accompagner des groupes d'enfants dans l'apprentissage d'habiletés socio-émotionnelles et relationnelles favorisant le développement de relations positives et renforçant leurs capacités à gérer les conflits de manière assertive dans le milieu scolaire.

Le processus de formation permettra aux participants de recevoir et d'assimiler progressivement des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en éducation à la relation et en techniques d'animation pour amener les enfants à :

- Mieux se connaître, prendre leur place dans un groupe en respectant celle des autres et expérimenter la coopération.
- Élargir leur représentation du conflit.
- Découvrir les attitudes en conflit et leurs conséquences.
- Identifier les freins et les leviers à la communication.
- S'exercer à l'écoute et à l'expression non violente (assertivité).
- Chercher des solutions créatives au conflit.
- S'approprier le processus de la négociation et de la médiation par les pairs.

Le premier module de formation a eu lieu du 10 au 12 juillet derniers.

# Agenda

## Septembre 2013

### > Conférence : Art martial, art de combat pour la paix

avec avec Christian Vanhenten - Professeur aikido (3<sup>ème</sup> dan aikido), Maître-praticien en PNL

Cette conférence propose de découvrir comment les principes d'un art martial non-violent peuvent être appliqués au quotidien pour favoriser le dialogue, dénouer les conflits, atténuer le stress et vivre avec plus de bienveillance.

Date : Mardi 17 septembre 2013, 19h30

Lieu : Université de Paix

Prix : 7 euros (Jeunes de moins de 26 ans : 5 euros)

Les réservations et préventes se font par virement bancaire au compte de l'Université de Paix BE73 0010 4197 0360 en mentionnant la référence de la conférence «1302» + votre nom + nombre de places

### > AïkiCom

*Approche corporelle de la communication et de la résolution non-violente des conflits inspirée de l'AïkiCom*

avec Christian Vanhenten - Professeur aikido (3<sup>ème</sup> dan aikido), Maître-praticien en PNL

À la moindre contrariété, vous vous sentez mal ? Vous avez peur, fuyez le conflit ? L'émotion vous submerge, vous fige quand on vous contredit ?

L'AïkiCom vous propose des mouvements issus de l'aïkido et des techniques verbales (de la PNL) pour mieux communiquer sans vous laisser faire et sans basculer dans l'agressivité.

Dates : Mardi 24 & mercredi 25 septembre 2013

Lieu : Université de Paix

Prix, syllabus compris : 170 euros (Membre adhérent UP : 150 euros) - Référence : 3330

Si votre participation est prise en charge par une organisation : 220 euros

**Atelier de pratique : Vendredi 25 avril 2014**

### > La méthode Félicitée ©

*Mieux sans son corps, mieux à l'école*

avec Catherine Delhaise - Conceptrice méthode Félicitée ©, Diplômée en Gestion des Ressources Humaines

Développer une plus grande qualité de présence et de concentration chez les enfants. Mieux gérer son propre stress et augmenter son niveau de vitalité. Améliorer les capacités d'apprentissage et la capacité à recevoir et à intégrer les apprentissages. Améliorer les attitudes positives et les comportements. Repartir avec des outils concrets.

Dates : Vendredis 14 & 28 septembre 2013

Lieu : Institut de Formation continue - Rue de la Gare, 46 - 7590 Beringen/Mersch (GD Luxembourg)

Inscription : SCRIPT-IFC - inscription@formation-continue.lu - (+352)247 85 965





## > Comment animer le jeu coopératif Belfedar ?

avec Frédéric Duponcheel & Julien Lecomte, Formateurs UP

Belfedar est un jeu coopératif –créé à l'Université de Paix– permettant de développer des habiletés sociales utiles pour prévenir la violence et gérer positivement les conflits.

Une journée pour tester le jeu. Comprendre les objectifs pédagogiques du jeu : mieux se connaître et mieux connaître les autres, développer l'estime de soi, favoriser l'expression créative, l'expression et la gestion des émotions, l'écoute, la coopération. Découvrir des techniques d'animation d'une partie de jeu Belfedar.



Date : Lundi 7 octobre 2013

Lieu : Université de Paix

Prix, boîte de jeu offerte : 95 euros - Référence : 1304



## > Règles et sanctions dans les groupes d'enfants et/ou d'adolescents

avec Cathy Van Dorslaer - Licenciée en politiques et pratiques de formation

Questionner les fondements des règles que nous posons.

Apprendre à poser des limites adaptées aux jeunes et qui favorisent leur sens des responsabilités.

Différencier la sanction éducative de la punition.

Mesurer l'adéquation entre la règle posée, la valeur et les objectifs poursuivis.

Développer une discipline incitative et encourageante qui stimule l'envie de collaborer.



Dates : Vendredis 18 & 25 octobre 2013

Lieu : Université de Paix

Prix, syllabus compris : 170 euros - Référence : 1305

Membre adhérent UP : 150 euros - Jeunes de moins de 26 ans : 90 euros

Si votre participation est prise en charge par une organisation : 220 euros



## > 20<sup>ème</sup> édition du Salon de l'Éducation

Des membres de l'équipe de l'Université de Paix se succéderont sur le stand de l'Université de Paix afin de faire découvrir aux visiteurs des outils pour «repenser autrement le conflit», entre créativité, dialogue et citoyenneté.

En plus... Nous vous proposons des conférences :

> Le harcèlement à l'école : comprendre, identifier, agir : Mercredi 16 octobre 2013, à 10h45

> La négociation en chansons : Mercredi 16 octobre 2013, à 10h45

> Graines de médiateurs : Accompagner les enfants dans l'apprentissage de la gestion positive des conflits : Jeudi 17 octobre 2013, à 9h30

Le samedi 19 octobre sera la journée consacrée aux professionnels du secteur de l'accueil extrascolaire : accueillants, animateurs, responsables de projets, coordinateurs ATL, pouvoirs organisateurs... Cette journée est gratuite et valorisable comme journée de formation continue pour tous ces professionnels ; elle est organisée en partenariat avec Badje, Coala, l'ISBW, People & Places, l'Université de Paix et avec le soutien de l'ONE.

Programme complet et inscription (30/09/2013) : [www.journeedelextrascolaire.be](http://www.journeedelextrascolaire.be)

Dates : du mercredi 16 au dimanche 20 octobre 2013

Lieu : Charleroi Expo avenue de l'Europe 21 à Charleroi

Septembre - Octobre - Novembre 2013

# N° 124

## TRIMESTRIEL

Ed. responsable : Amélie Bodson - Bd du Nord, 4 - 5000 Namur



[www.universitedepaix.be](http://www.universitedepaix.be)

Boulevard du Nord, 4 • 5000 Namur • Belgique  
Tél + 32(0)81 55 41 40 • Fax + 32(0)81 23 18 82  
[info@universitedepaix.be](mailto:info@universitedepaix.be) • N° national : 4161339-58



Université de Paix asbl  
De la prévention à la gestion positive des conflits